

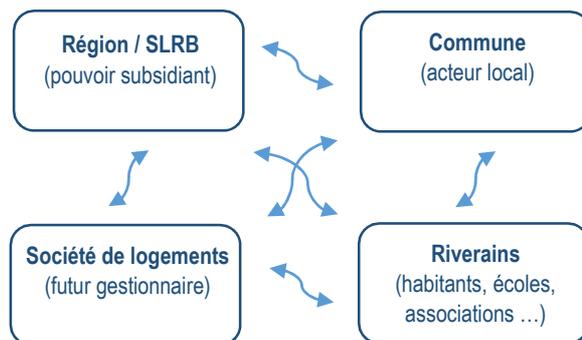
PROCESSUS DE PARTICIPATION CITOYENNE LIÉ À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS

POUR LA SLRB – SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le cadre de la participation : 5000 logements inscrits au 'Plan logement régional'

Le processus participatif s'inscrit en complément du Plan régional du Logement, mis en place par le Gouvernement régional en réponse à la crise du logement et à l'essor démographique. Pour mémoire, le **Plan initié en 2005**, vise à accroître le nombre de logements publics par la production de 5000 unités, **3500 logements sociaux** et **1500 logements moyens**.

En 2011, la SLRB a démarré un processus participatif afin d'accompagner la conception, le développement et la construction de certains projets de logements que la Région a planifié sur des terrains publics. Le processus comprend plusieurs séances et rencontres se tenant **directement dans les quartiers concernés**, de manière à toucher au plus près leurs riverains (*détails du processus : voir ci-dessous*). Il intègre l'ensemble des parties prenantes et crée de fait un **espace de dialogue public – privé** :



Par ailleurs, il est intéressant de noter que cette initiative rejoint diverses démarches de concertation portées par les pouvoirs publics à Bruxelles comme ailleurs. En effet, ceux-ci souhaitent de plus en plus intégrer les citoyens dans le développement urbain.

Pourquoi ce processus participatif ? Les motivations de départ

> Premier objectif, informer les riverains

Les projets de logements concernent pour la plupart des terrains situés dans les quartiers (relativement) peu densément bâtis, où les habitants sont attachés à un cadre de vie dégagé et verdurisé. Ceux-ci sont donc a priori réticents à tout projet de construction (phénomène « NIMBY »), en tout cas attentifs aux éventuelles incidences que les projets peuvent occasionner.

En pratique, les premiers projets de construction d'une certaine ampleur ont donné lieu à des séances mouvementées en commission de concertation, plusieurs dizaines d'habitants s'étant déplacés pour exprimer leur mécontentement.

Or, on constate que souvent, des « levées de bouclier » du voisinage sont en partie dues à une méconnaissance du projet. Les mesures de publicité légale – l'enquête publique et la commission de concertation sont perçues comme insuffisantes ou prenant place trop tardivement dans le processus (« le projet est déjà ficelé, nous n'avons plus rien à dire »).

La participation permet de clarifier les objectifs régionaux et le cadre général, mais aussi de lever les questionnements, craintes et plaintes du voisinage pour le projet qui le concerne.

> **Deuxième objectif, impliquer les riverains dans le projet**

Les projets de moyenne et grande ampleur sont plus facilement acceptés à partir du moment où un échange s'instaure, les riverains ayant alors l'opportunité de s'exprimer, d'apporter leur point de vue et de contribuer à l'élaboration du projet. La participation permet aussi de valoriser leur connaissance des lieux et facilite leur appropriation ultérieure (par exemple lorsque des équipements, espaces verts collectifs ouverts au quartier sont réalisés).

La participation permet dès lors de faire évoluer les projets, dans un objectif de qualité pour tous.

Le processus, concrètement

La SLRB a désigné l'ERU en 2011 pour concevoir et mettre en œuvre un processus de participation citoyenne complet : celui-ci comprend **différentes actions** menées - autant que possible - **le plus en amont du projet** et tout **au long de son développement**.

Le bureau d'études se charge de l'ensemble des aspects de la participation, à savoir la définition du contenu, l'animation, la présentation et mise en débat du projet architectural et urbanistique, les aspects organisationnels, logistiques, graphiques, communicationnels, ainsi que le reporting (des séances et des contributions au projet).

Depuis 2013 (à l'occasion du second marché de service lancé par la SLRB), l'ERU s'est adjoint la collaboration d'Habitat et Participation asbl, afin de renforcer l'expertise participative.

La SLRB a défini, par projet, un déroulement du processus en étapes successives ; celles-ci sont soit ouvertes à tout le quartier, soit limitées aux habitants souhaitant s'impliquer plus activement dans le projet.



L'ERU joue un **rôle de facilitateur** dans ce processus et mène une **double approche participative et urbanistique**, en veillant d'une part à la qualité de la participation et des échanges, d'autre part à la restitution des opportunités d'évolution des projets.

Le processus de 2001 à 2014 : premiers éléments de bilan

Bilan quantitatif : à ce jour, **13 sites** ont déjà bénéficié d'un accompagnement. Pour certains, la participation n'a concerné que les étapes finales d'un projet initié préalablement ou parfois même un deuxième projet après un échec. Pour d'autres, la participation a été mise en place dès le début du projet et avant la désignation des bureaux d'études (exemples : Archiduc Sud, Messidor-Grappe).

Bilan qualitatif :

Satisfactions des participants : aboutir à un projet consensuel, rencontrant à la fois les nécessités du programme et les soucis des habitants de préserver la qualité de leur cadre de vie.

Aspect temporalité : le processus participatif ne ralentit pas le processus du projet. Au contraire, il permet d'éviter dans bien des cas les levées de boucliers lors de la commission de concertation, qui peuvent mener à un refus pur et simple du projet et à un retour à la case départ (ex : Bourdon, Moensberg).